Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BP FLEURISTE • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BP Fleuriste

Épreuve E4 Gestion de l’entreprise

Session 2015 • Code sujet : **E4 EEJSE** • Durée : **2 h** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Les facteurs d’environnement** (7 questions) — **Page 3**
2. **Le cadre social** (10 questions) — **Page 6**
3. **Le contexte juridique et réglementaire** (7 questions) — **Page 10**
4. **Le cadre institutionnel** (6 questions) — **Page 12**
5. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 14**

Sujet officiel (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2015/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

1. Les facteurs d’environnement

Mme Castel, fleuriste indépendante, constate une baisse de fréquentation et partage son expérience avec un candidat souhaitant créer son entreprise. Les questions s’appuient sur un article consacré au marché floral, au pouvoir d’achat, aux périodes de vente et aux circuits de distribution, notamment sur Internet.

Question 1). Indiquer à quel phénomène économique les fleuristes, comme la plupart des secteurs en France, sont confrontés.

Les fleuristes sont confrontés à la **crise économique**, comme la plupart des secteurs en France. Elle réduit le pouvoir d’achat et peut rendre les clients plus prudents dans leurs dépenses. L’article nuance toutefois cet effet : le marché floral résiste mieux que d’autres secteurs, car les volumes de commandes continuent de progresser malgré un léger recul en valeur.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La crise économique, qui pèse sur le pouvoir d’achat.

Question 2). Décrire l’évolution du marché de la distribution de fleurs en France malgré le contexte économique.

1. En volume, le marché résiste : le nombre de commandes continue de progresser, notamment grâce à Internet.
2. En valeur, il connaît un léger recul et la croissance de la consommation ralentit. Les ventes de Florajet et d’Interflora progressent toutefois en 2012.

Le marché reste donc dynamique en volume, mais sa croissance est plus faible et les dépenses par commande diminuent.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les commandes augmentent, surtout grâce à Internet, malgré un léger recul en valeur et une croissance ralentie.

Question 3). Calculer en pourcentage la répartition du chiffre d’affaires 2012 attribuable aux végétaux d’intérieur et au funéraire, puis déterminer si l’activité funéraire est négligeable.

On rapporte chaque chiffre d’affaires au total de 1,7 milliard d’euros. Les montants étant exprimés en millions, le calcul donne :

Activité	Calcul	Part du chiffre d’affaires
Végétaux d’intérieur	1 200 ÷ 1 700 × 100	70,59 %
Funéraire	459 ÷ 1 700 × 100	27 %

Avec plus d’un quart du chiffre d’affaires, l’activité funéraire représente une part importante du marché. Elle n’est donc pas négligeable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Végétaux d'intérieur : 70,59 %. Funéraire : 27 %. L'activité funéraire n'est pas négligeable.

Question 4). Citer quatre conséquences de la baisse du pouvoir d'achat sur le comportement des clients.

Pour réduire leurs dépenses et le montant de leurs achats floraux, les clients adaptent leurs choix. L'article relève notamment les comportements suivants :

- Ils choisissent des bouquets moins gros et moins chers.
- Ils offrent davantage des plantes seules ou en pot.
- Ils remplacent plus souvent les compositions florales par des achats simples.
- Ils font des économies sur les accessoires, par exemple les vases.

Le panier moyen baisse également, d'environ 3 % selon l'article.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Bouquets moins gros ; plantes seules ou en pot ; moins de compositions ; économies sur les accessoires.

Question 5). Citer les quatre principales périodes de vente pour les fleuristes.

Période de vente	Occasion
Saint-Valentin	Fête des amoureux
Fête des mères	Fête familiale
Toussaint	Commémoration des défunts
Noël	Fête de fin d'année

Ce sont les quatre périodes traditionnellement retenues comme principaux temps forts des ventes florales. Le document mentionne aussi des pics de consommation pour les anniversaires et les cérémonies, notamment les mariages et les obsèques.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Saint-Valentin, fête des mères, Toussaint et Noël.

Question 6). Présenter deux avantages et deux inconvénients du e-commerce.

Le commerce en ligne permet de commander sans se déplacer et peut élargir la clientèle au-delà des seuls visiteurs du magasin. Le service de retrait en drive cité dans le document facilite aussi la récupération des bouquets. En revanche, il faut tenir compte des limites suivantes, relevées dans l'article ou liées à la vente à distance :

Avantages	Inconvénients
Commande pratique à distance	Panier moyen inférieur d’environ 10 € à celui en magasin
Clientèle élargie et retrait en drive possible	Le client ne choisit pas les fleurs directement en boutique

✓ RÉPONSE À RETENIR

Avantages : commande pratique et clientèle élargie. Inconvénients : panier moyen inférieur d’environ 10 € et absence de choix direct en magasin.

Question 7). Associer les trois enseignes citées dans le document 1 aux circuits de la vente à distance, de la vente par Internet et de la franchise, puis citer trois autres circuits de distribution florale.

Les trois enseignes citées dans le document correspondent aux circuits suivants :

Circuit de distribution	Enseigne
Vente à distance	Interflora
Vente par Internet	Florajet
Franchise	Monceau Fleurs

Trois autres circuits de distribution florale possibles sont les fleuristes indépendants, les grandes surfaces et les marchés. Les jardineries constituent également une réponse valable. L’association des enseignes reprend les modes de distribution présentés dans le document et leurs activités.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Vente à distance : Interflora ; Internet : Florajet ; franchise : Monceau Fleurs. Autres circuits : fleuristes indépendants, grandes surfaces et marchés.

2. Le cadre social

Mme Castel attire l'attention du candidat sur ses responsabilités d'employeur et sur le respect des salaires. Le document 2 présente la grille conventionnelle des salaires des fleuristes et les règles de comparaison avec le SMIC.

Question 1). Indiquer la signification du sigle SMIC.

Le sigle SMIC signifie **salaire minimum interprofessionnel de croissance**. Il désigne le plancher légal de rémunération horaire applicable aux salariés concernés. L'employeur doit vérifier que le salaire versé, ramené au temps de travail, respecte au moins ce minimum, sous réserve des règles particulières prévues par la loi. La grille conventionnelle peut fixer des minima supérieurs, mais un minimum inférieur au SMIC ne peut pas être appliqué. Le montant du SMIC est revalorisé périodiquement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> SMIC signifie « salaire minimum interprofessionnel de croissance », le minimum légal de rémunération horaire applicable en France.

Question 2). Indiquer à quel document essentiel est rattachée la grille des salaires.

La grille des salaires relève de la **convention collective nationale des fleuristes, de la vente et des services des animaux familiers**. C'est le document de référence qui encadre notamment la classification des emplois et les minima conventionnels de la branche. Le document 2 présente les salaires minimaux résultant de l'accord salarial applicable, avec la réserve que le SMIC prévaut lorsqu'il est supérieur au minimum conventionnel.

La grille des salaires est donc rattachée à la convention collective applicable à la profession.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La grille est rattachée à la convention collective nationale applicable aux fleuristes, à la vente et aux services des animaux familiers.

Question 3). Donner quatre critères selon lesquels un salarié est rattaché à un coefficient.

Le coefficient traduit la classification de l'emploi et les exigences des fonctions réellement exercées. Il ne dépend pas d'un seul élément isolé : il faut apprécier les caractéristiques du poste et le niveau d'intervention attendu. Quatre critères pertinents sont :

- la qualification et les connaissances requises ;
- la technicité et la complexité des tâches ;
- le degré d'autonomie ;
- l'importance des responsabilités confiées.

Ces critères permettent de situer l'emploi dans la grille conventionnelle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Qualification, technicité des tâches, autonomie dans le travail et niveau des responsabilités confiées au salarié.

Question 4). Pour une base de 35 heures par semaine, indiquer l'horaire mensuel correspondant au salaire minimal.

Pour convertir une durée hebdomadaire en moyenne mensuelle, on multiplie par 52 semaines, puis on divise par 12 mois. Pour une base de 35 heures par semaine, le calcul est :

$$35 \times 52 \div 12 = 151{,}67 \text{ heures par mois.}$$

Cette durée mensuelle de référence sert à établir le salaire minimal mensuel correspondant à un emploi à temps complet, hors éventuelles heures supplémentaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Horaire mensuel de référence à 35 heures hebdomadaires : 151,67 heures, soit environ 151 heures et 40 minutes.

Question 5). Déterminer le taux horaire brut d'un salarié de niveau III, échelon 2, coefficient 320.

Dans la grille du document 2, le niveau III, échelon 2, coefficient 320 correspond à un salaire minimal mensuel brut de 1 499,49 €. Pour obtenir le taux horaire, on rapporte ce salaire à l'horaire mensuel moyen d'un temps complet :

$$1499{,}49 \div (35 \times 52 \div 12) \approx 9{,}89 \text{ € par heure.}$$

Le résultat est arrondi au centime.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pour le coefficient 320, le taux horaire minimal brut est de 9,89 € par heure travaillée.

Question 6). À partir du SMIC horaire brut de 9,61 € applicable au 1er janvier 2015, calculer le nouveau SMIC mensuel brut.

Le salaire mensuel brut correspondant au SMIC horaire se calcule en multipliant le taux horaire par l'horaire mensuel de référence. À 35 heures hebdomadaires, cet horaire est de 151,67 heures environ. Le calcul, effectué avant arrondi, est :

$$9{,}61 \times 35 \times 52 \div 12 = 1457{,}5166\ldots \text{ €.}$$

Le montant final est arrondi au centime, conformément à la présentation d'un salaire en euros.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le nouveau SMIC mensuel brut, calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires, est de 1 457,52 €.

Question 7). À la suite de cette revalorisation, identifier les coefficients de la grille salariale dont les salaires doivent être réévalués.

Coefficient	Salaire minimal mensuel brut	À réévaluer ?
110	1 435,00 €	Oui
120	1 444,32 €	Oui
130	1 454,35 €	Oui

Après revalorisation, le SMIC mensuel brut est de 1 457,52 €. Seuls les minima conventionnels inférieurs à ce montant doivent être relevés pour atteindre au moins le SMIC. Les coefficients 210 et suivants du tableau ont des minima supérieurs au nouveau montant : ils ne sont donc pas concernés par cette comparaison.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coefficients à réévaluer : 110, 120 et 130. Les autres minima de la grille dépassent le nouveau SMIC mensuel brut.

Question 8). Citer les éléments susceptibles de composer le salaire brut.

Le salaire brut rassemble les sommes et avantages dus au salarié avant déduction des cotisations salariales. Selon l'emploi, le contrat et les éléments effectivement versés, il peut notamment comprendre :

- le salaire de base ;
- les heures supplémentaires ou complémentaires ;
- les primes et gratifications ;
- les avantages en nature, par exemple un logement ou un véhicule mis à disposition.

Seuls les éléments applicables à la situation du salarié sont inclus dans sa rémunération brute.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Salaire de base, heures supplémentaires, primes et gratifications, ainsi que les éventuels avantages en nature.

Question 9). Expliquer ce que représente la différence entre le salaire brut et le salaire net.

La différence entre le salaire brut et le salaire net correspond principalement aux cotisations et contributions salariales retenues sur la rémunération brute. Elles financent notamment les régimes de protection sociale. Le salaire net est le montant restant après ces retenues et versé au salarié. Il faut distinguer ce net versé du montant net imposable, qui sert au calcul de l'impôt sur le revenu et peut différer du versement reçu.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Cette différence correspond principalement aux cotisations et contributions salariales déduites du salaire brut.

Question 10). Définir le salaire imposable.

Le salaire imposable, également appelé net imposable, est le montant de rémunération retenu pour déterminer l'impôt sur le revenu du salarié. Il ne correspond pas nécessairement au salaire net effectivement versé : certaines contributions non déductibles sont réintégrées dans son calcul, et certains éléments imposables peuvent être pris en compte. Il est indiqué sur le bulletin de paie et sert notamment à établir le revenu à déclarer.

Il s'agit donc de la base de rémunération soumise à l'impôt sur le revenu.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le salaire imposable est la rémunération nette retenue comme base pour calculer l'impôt sur le revenu.

3. Le contexte juridique et réglementaire

Mme Castel doit remplacer son véhicule de livraison et d'approvisionnement et présente le contrat de crédit-bail signé pour le financer. Le document 3 précise les parties au contrat, le véhicule concerné, la durée et le montant des loyers ainsi que la valeur résiduelle d'achat.

Question 1). Expliquer en quoi consiste un financement par crédit-bail.

Le crédit-bail est un financement locatif : le bailleur achète le bien choisi par l'entreprise, puis le lui loue contre des loyers pendant une durée fixée. L'entreprise utilise le bien sans en devenir immédiatement propriétaire. À la fin du contrat, elle peut généralement l'acheter en réglant la valeur résiduelle prévue ou le restituer. Pour le contrat présenté, la location est conclue pour 48 mois.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le bailleur achète le bien et le loue à l'entreprise, qui peut ensuite l'acheter ou le restituer.

Question 2). Nommer les parties intervenant généralement dans un contrat de crédit-bail.

Le contrat de crédit-bail met principalement en présence deux parties : le bailleur, ici BNP Paribas Lease Group, et le locataire, Au Jardin d'Annie. Le bailleur finance le bien et le donne en location ; le locataire choisit le matériel, l'utilise et verse les loyers. Le fournisseur, Citroën, vend et livre le véhicule, mais n'est pas l'une des deux parties désignées au contrat de crédit-bail.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les deux parties principales sont le bailleur, BNP Paribas Lease Group, et le locataire, Au Jardin d'Annie.

Question 3). Préciser l'objet du contrat de crédit-bail présenté dans le document 3.

Le contrat porte sur la location, par Au Jardin d'Annie, d'un véhicule de marque Jumper Citroën aménagé. Ce véhicule est destiné à l'activité professionnelle de Mme Castel, notamment aux livraisons et aux approvisionnements. Le document précise que le matériel a été choisi par le locataire et que le bailleur passe commande auprès du fournisseur Citroën.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Objet du contrat : la location d'un Jumper Citroën aménagé par Au Jardin d'Annie.

Question 4). Donner une obligation pour chacune des parties au contrat.

Le bailleur doit financer l'achat du matériel choisi et le mettre à la disposition du locataire dans le cadre de la location. En contrepartie, le locataire doit payer les loyers convenus selon la périodicité prévue. Ici, le contrat prévoit des loyers mensuels de 835 € HT, soit 1 002 € TTC. Ces exemples illustrent une obligation essentielle

pour chacune des parties.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Bailleur : financer et louer le véhicule. Locataire : payer les loyers mensuels prévus au contrat.

Question 5). Citer un avantage du crédit-bail.

Le crédit-bail permet à l'entreprise d'utiliser un véhicule professionnel sans en payer directement le prix d'achat au départ. Le coût est réparti sous forme de loyers pendant la durée du contrat. Cela évite de mobiliser immédiatement une somme importante et peut préserver la trésorerie de l'entreprise pour financer d'autres besoins de son activité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Avantage : disposer du véhicule sans financer immédiatement son prix d'achat, et préserver la trésorerie de l'entreprise.

Question 6). Citer un inconvénient du crédit-bail.

Le locataire s'engage à payer les loyers pendant toute la durée prévue, ici 48 mois. Il ne peut donc pas considérer le véhicule comme acquis avant la fin du contrat. De plus, le financement peut revenir plus cher qu'un achat direct ; si le locataire souhaite devenir propriétaire, il doit encore régler la valeur résiduelle prévue au contrat.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Inconvénient : un engagement de paiement sur 48 mois et un coût total potentiellement supérieur à un achat direct.

Question 7). Indiquer les deux options possibles au terme de la location.

À la fin des 48 mois, le locataire peut lever l'option d'achat et devenir propriétaire du véhicule en réglant la valeur résiduelle prévue. Le contrat fixe cette valeur à 321 € HT. L'autre possibilité est de ne pas acheter le véhicule et de le restituer au bailleur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Au terme du contrat : acheter le véhicule pour la valeur résiduelle de 321 € HT ou le restituer.

4. Le cadre institutionnel

À l'approche des élections municipales, Mme Castel évoque le rôle du maire dans le fonctionnement du commerce communal. Le document 4 présente les changements apportés aux élections municipales de 2014 et l'élection des représentants de l'intercommunalité.

Question 1). Présenter les deux changements concernant les élections municipales de 2014.

Le document présente deux changements majeurs en 2014. D'abord, les électeurs choisissent sur le même bulletin les conseillers municipaux et les conseillers communautaires, alors que ces derniers étaient auparavant désignés par le conseil municipal. Ensuite, les listes doivent respecter la parité entre les femmes et les hommes. Les candidats au conseil communautaire doivent également être candidats au conseil municipal : cette règle encadre leur élection.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Élection des conseillers communautaires au même scrutin ; listes paritaires.

Question 2). Indiquer la durée du mandat d'un conseiller municipal.

> Le mandat d'un conseiller municipal dure six ans. Les conseillers sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, puis siègent au conseil municipal pendant cette période. Le mandat prend fin au renouvellement général du conseil, sauf situation entraînant une fin anticipée. Cette durée est la même pour les conseillers municipaux des communes de toutes tailles.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Six ans.

Question 3). Expliquer comment le maire est désigné.

1. Les habitants élisent les conseillers municipaux.
2. Lors de sa première réunion, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret.
3. Il faut obtenir la majorité absolue aux deux premiers tours. Au troisième tour, la majorité relative suffit.

Le maire est donc élu indirectement par les habitants, et non directement au suffrage universel.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le conseil municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret.

Question 4). Citer deux attributions principales du maire.

Le maire dirige l'action municipale et exerce aussi certaines fonctions au nom de l'État. Deux attributions principales peuvent être citées :

- Exécuter les décisions votées par le conseil municipal et gérer les services de la commune.
- Exercer les pouvoirs de police municipale afin de préserver le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publics.

Il exerce également des fonctions d'état civil, notamment la célébration des mariages.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Exécuter les décisions du conseil municipal et assurer la police municipale.

Question 5). Indiquer si le maire peut intervenir favorablement dans l'activité du commerce et expliquer de quelle manière.

Oui, le maire peut favoriser l'activité commerciale par des décisions relevant de l'intérêt général communal, sans accorder d'avantage injustifié à une boutique particulière. En améliorant l'accès et l'attractivité du centre-ville, la commune peut soutenir les commerces de proximité. Par exemple, le maire peut contribuer à :

- organiser des marchés ou des animations commerciales ;
- aménager les espaces publics et faciliter le stationnement ;
- promouvoir le commerce local.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui : marchés, animations, aménagements et promotion du commerce local.

Question 6). Citer les trois principaux pouvoirs des institutions politiques en France.

Pouvoir	Rôle principal
Législatif	Voter les lois.
Exécutif	Mettre en œuvre les lois et conduire l'action publique.
Judiciaire	Rendre la justice.

Cette répartition des fonctions entre les institutions vise à éviter que l'ensemble du pouvoir soit concentré dans les mêmes mains. En France, le Parlement exerce le pouvoir législatif, le président de la République et le Gouvernement participent au pouvoir exécutif, et les juridictions rendent la justice.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2015)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E4 Gestion de l'entreprise du BP Fleuriste, session 2015, code E4 EEJSE, dure 2 heures et compte un coefficient 2. À partir du cas d'une fleuriste indépendante et de documents sur le marché floral, les salaires, un crédit-bail et les élections municipales, elle évalue l'analyse économique, les calculs salariaux, la compréhension contractuelle et les connaissances institutionnelles.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La part d'un poste dans un chiffre d'affaires se calcule ainsi : montant du poste divisé par le chiffre d'affaires total, puis multiplié par 100.
- Le salaire minimum conventionnel s'applique sous réserve du SMIC en vigueur lorsque le SMIC est supérieur.
- Le crédit-bail associe une location avec loyers et une possibilité d'achat du bien à une valeur résiduelle en fin de contrat.
- En 2014, les élus municipaux et communautaires sont désignés sur le même bulletin de vote, et les listes doivent être paritaires.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour un pourcentage, repérer le total de référence et exprimer le résultat avec une unité cohérente.
- Lors des calculs salariaux, distinguer le taux horaire, la durée mensuelle et le salaire brut.
- Dans le crédit-bail, distinguer le bailleur, le locataire, le fournisseur et l'option d'achat.
- Appuyer les réponses documentaires sur les données fournies et distinguer les faits du document des connaissances générales.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la part d'un secteur dans le chiffre d'affaires total ?

Divisez le chiffre d'affaires du secteur par le chiffre d'affaires total, puis multipliez le résultat par 100. Présentez le résultat en pourcentage et vérifiez que les deux montants sont exprimés dans la même unité.

Q : Comment déterminer le salaire mensuel à partir d'un taux horaire ?

Multipliez le taux horaire brut par le nombre d'heures mensuelles correspondant à la durée de travail. Pour une base de 35 heures hebdomadaires, la mensualisation habituelle est de 151,67 heures par mois.

Q : Comment organiser son temps sur cette épreuve ?

L'épreuve dure deux heures et comporte quatre parties, notées respectivement sur 11, 10, 12 et 7 points. Répartissez le temps selon ces points et gardez quelques minutes pour vérifier les calculs ainsi que les réponses.

Q : Qu'attend le jury pour les réponses fondées sur les documents ?

Le jury attend une réponse qui traite précisément la consigne, exploite les informations utiles du document et mobilise les connaissances demandées. Pour les calculs, indiquez la démarche et présentez le résultat avec une unité adaptée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpfleuriste.fr/assets/annales/bp-fleuriste/U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise/2015/BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2015 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Fleuriste : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.